

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2018

Présidence	M. D. Nicole
Présents	Mmes C. Chiriatti, C. Di Stasi, I. Martinez, C. Rion Santoru MM. C. Brülhart, J. Grand, E. Fillet, T. Hunziker, C. Keimer, V. Läderach, L. Luisoni, D. Perizzolo, F. Sandoz, M. Zwahlen
Excusée	Mme A. Potenza

MM. G. Marti, Maire, G. Garnier et N. Nussbaum, Adjoints, assistent à la séance.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2018
 2. Communications du Bureau
 3. Communications du Maire
 4. Communications des Présidents de commissions
 5. Décision de l'ACG _ Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC
 6. Nomination de Monsieur Jérôme Ducimetière au grade de lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Presinge-Puplinge
 7. Plan directeur communal – vote d'un crédit complémentaire
 8. Image directrice – route de Presinge – présentation
 9. Servitudes Hutins – vote d'une délibération
 10. Budget de fonctionnement 2018 – vote de crédits complémentaires
 11. Discussion sur la commission ad-hoc Information-Participation
 12. Propositions individuelles et questions
-

M. NICOLE ouvre la séance à 20h30.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 mai 2018

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Bureau

Aucune communication.

3. Communications du Maire

M. LE MAIRE informe :

- Conséquence de la démission de M. RIEDWEG

Suite à cette démission, l'UDC n'a pas désigné de représentant. Par conséquent, le Conseil d'Etat validera en principe l'organisation d'une élection complémentaire, lors de sa séance du 3 octobre prochain. Le planning communiqué est le suivant : 3 octobre, arrêté du Conseil d'Etat fixant la date de l'élection complémentaire ; 5 octobre, publication de l'avis ; 15 octobre, mise à disposition des documents et dépôt des candidatures ; 5 novembre, fin du délai des dépôts de candidatures.

Deux variantes sont possibles :

Une seule candidature : l'élection est tacite, l'élu prête serment à la prochaine séance du Conseil municipal du 29 novembre.

Plusieurs candidatures : la commune, le 7 janvier, devra se charger en grande partie de l'organisation du vote (mises sous pli et distribution du matériel de vote, préparation des brochures explicatives). Le 1er tour interviendra le 10 février. Si un candidat a obtenu la majorité, il pourra prêter serment à la séance qui suivra le 1er mars. Le deuxième tour, si nécessaire, aura lieu le 3 mars.

- Personnel communal

Mme Dalia SALIH a terminé son apprentissage d'employée de commerce et a obtenu son CFC à la fin du mois de juin.

M. Kenan OLTEN la remplace et a commencé son apprentissage au sein de la commune à la rentrée scolaire pour une période de 3 ans.

M. Robin LENGGENHAGER est engagé au 1er septembre suite au processus de recrutement mené pour un poste de collaborateur au service des routes.

Par ailleurs, il a été proposé une activité de remplacement à notre ancien comptable, pour faire suite à la suspension qui lui avait été signifiée le 30 janvier 2018. Sans réponse de sa part, malgré plusieurs reports du délai de réponse, et pour nous permettre d'envisager sereinement l'avenir de ce service, nous avons résilié le contrat de travail de notre collaborateur au 30 novembre 2018. Il est toutefois fort probable que notre décision soit contestée auprès du tribunal administratif d'ici à la fin du mois de septembre.

- Carrefour route de Mon-Idée/route de Jussy

Suite à l'autorisation de construire un carrefour à feux à la jonction des routes de Mon-Idée et de Jussy, la commune a déposé un recours afin de s'opposer à cette modification qui devait provoquer d'importants bouchons et rendre la sortie du village compliquée pour les véhicules allant en direction de Thônex. Des discussions ont donc été menées entre l'Etat (la DGT), l'association Bien Vivre à Puplinge et la commune. La DGT s'est engagée sur une modification de programmation des feux. Celle-ci permettra le passage de 300 véhicules supplémentaires à l'heure, ce qui apporte une solution satisfaisante pour la commune. De ce fait, le recours que nous avions déposé a été retiré et BVAP en a fait de même.

- Nouveau giratoire

Les travaux ont bien avancé et le giratoire sera bientôt terminé. Le planning initial prévoyait la fin du chantier pour fin novembre. Cet été, le délai a été avancé à fin octobre. Selon les dernières informations reçues de la part du mandataire, le giratoire sera achevé le vendredi 12 octobre. A noter que la phase finale des travaux, à savoir la pose de l'enrobé, dépendra des conditions météorologiques. Enfin, un aménagement paysager sera réalisé au centre du giratoire d'ici le printemps 2019.

- Zones macarons

La mise en fonction de la zone macarons le 1^{er} avril 2018 a suscité beaucoup de questions de la part de nos habitants, mais elle s'est bien passée. La Fondation des parkings nous a informés qu'elle avait vendu 66 macarons à la fin de l'été. La demande de nos habitants est donc bien plus faible que l'estimation qui avait été faite, soit la vente de 200 macarons pour notre village. Pour les hôtes de passage, des macarons multizones « tout public » sont en vente à la mairie. Ils coûtent CHF 10.- pour la demi-journée et CHF 20.- pour la journée.

- Projet d'autoroute Machilly – Thonon

La commune a pris connaissance des documents soumis à enquête publique et a constaté en particulier que l'impact routier sur les réseaux y était très peu développé. Nous avons toutefois pu relever que 42% des véhicules qui emprunteraient cette autoroute iraient ou viendraient de Genève en empruntant des routes qui mènent directement aux douanes de Gy, Monniaz, La Renfile, Cara et de Cornière. Ces douanes sont desservies par des routes étroites traversant nos communes et villages, lesquels subiraient un flux massif de véhicules, occasionnant bruit, pollution, insécurité routière et nuisances multiples.

En réaction, nous avons écrit un courrier recommandé à l'Etat de Genève (Office des autorisations de construire) avec copie à la Présidente de la commission d'enquête, en France. Nous avons également adressé un courrier à la commune de Jussy pour l'informer de notre réaction.

En conclusion, nous demandons que les autorités genevoises et suisses transmettent aux autorités françaises, en application de l'article 4 al. 2 de la Convention d'ESPOO du 25 février 1001, les présentes observations :

- qu'il soit notifié aux autorités françaises que le projet d'autoroute concédé entre Machilly et Thonon-les-Bains comporte des impacts transfrontières affectant le territoire suisse et celui de la commune de Puplinge, nécessitant, en vertu de l'article 5 al. 1 de la convention d'ESPOO, des mesures propres à permettre de réduire cet impact ou de l'éliminer.
- qu'une étude d'impact sur l'environnement transfrontière soit réalisée avant que ne soit prise la décision d'autoriser le projet soumis à consultation, en vertu de l'article 2, ch. 3 de la Convention d'ESPOO.
- que des solutions de remplacement ou des mesures permettant d'atténuer l'impact transfrontière, selon l'article 5 al. 1 let a) de la Convention d'ESPOO, soient étudiées par les deux pays concernés, et ce afin d'éviter toute augmentation du trafic motorisé sur la Commune de Puplinge.
- que ces solutions soient intégrées dans le projet français avant son adoption et la déclaration d'utilité publique des travaux envisagés.

M. LE MAIRE ajoute qu'une audition avec M. Dal Busco, Conseiller d'Etat en charge de la mobilité, a été obtenue par Puplinge et d'autres communes (Jussy, Gy, Meinier, Presinge). Il en est ressorti que l'Etat partage les préoccupations des communes au sujet d'un projet qui irait à l'encontre des ambitions affichées du Léman Express. Il a été demandé à M. Dal Busco de mettre en œuvre des mesures restrictives du trafic de transit, identiques à celles établies pour le sud-ouest du canton. L'écho est relativement favorable. Il s'agit maintenant d'engager des discussions avec les communes frontalières françaises concernées.

M. KEIMER ajoute que les milieux agricoles français et suisses font aussi opposition à ce projet qui aurait un impact sur une centaine d'hectares de terres agricoles et qui pourrait faire disparaître des douzaines d'exploitations françaises et suisses.

- Salle polyvalente des Brolliets

D'après le projet de PLQ et la modification de zone du périmètre des Brolliets, une salle polyvalente était prévue dans le projet de ce futur quartier. En raison de la capacité financière actuelle de la commune, la commission Aménagement – Travaux propose d'étudier un nouveau projet sans cette salle polyvalente mais avec une salle quartier. Cette décision économique permettra d'aller de l'avant dans le développement de ce périmètre.

- Rue de Graman

L'avancement du dossier et le premier projet des mandataires seront présentés à la

prochaine commission Aménagement du 10 octobre dans le but d'organiser une séance publique qui devrait avoir lieu le 6 ou le 8 novembre prochain.

- Aménagement du territoire

Suite au préavis défavorable du Conseil municipal concernant la prison des Dardelles, une date avait été fixée pour que l'Exécutif soit auditionné début septembre par la commission des travaux du Grand Conseil. Nous avons reçu l'information que cette audition était repoussée à une date ultérieure, qui n'a pas été fixée.

- Semaine de la démocratie

Mardi 2 octobre, 5 classes de l'école de Puplinge seront accueillies par les services de la mairie, soit 112 élèves âgés de 8 à 12 ans à qui les employés de la mairie et de la voirie expliqueront leur travail. En fin de journée, les élèves de 8P pourront assister à une partie de la séance de l'Exécutif et échanger avec nous. L'objectif étant d'expliquer aux enfants le fonctionnement de la commune et de leur montrer ce qui est entrepris pour le bien-être de ses habitants.

- Sortie du Conseil municipal

La fin de la législature s'approchant, l'Exécutif propose de se rendre à Porto (Portugal) pour 3, 4 jours, durant les vacances de la Pentecôte, de l'Ascension ou du Jeûne genevois. Les conjoints peuvent se joindre au groupe moyennant une contribution modérée.

4. Communications des Présidents des commissions

- Commission Voirie – Feu - Environnement

M. ZWAHLEN informe que la prochaine séance de la commission est prévue pour le 11 octobre à 18 h 30.

- Commission Aménagement – Mobilité - Cimetière

M. NICOLE informe que la commission continue l'étude du plan directeur communal 2030.

Concernant la borne de recharge pour véhicule électrique, la localisation proposée dans la motion n'est pas adéquate. La commission attend une nouvelle proposition.

Prochaine séance de commission le 10 octobre à 18 h 30.

- Commission Animation

Mme CHIRIATTI indique que le vide-grenier, le pique-nique ainsi que le marché saisonnier se sont très bien déroulés, à la satisfaction de tous.

- Commission Finances - Naturalisations

M. HUNZIKER demande au secrétariat général de prévoir des dates pour les prochaines séances de la commission.

- Commission Information - Participation

M. SANDOZ fait une communication :

Mesdames, Messieurs,

Notre groupement au Conseil municipal de Puplinge tente depuis trois ans de faire valoir son programme politique issu de la démarche participative que nous avons menée en 2015. Favoriser les démarches participatives, mieux informer les habitants de la commune, davantage les impliquer dans les décisions importantes sur l'avenir de la commune et promouvoir des espaces de rencontre et d'échange ont toujours été les dénominateurs communs de notre coalition hétéroclite.

A mi-législature, le constat est en demi-teinte. Dans les teintes claires, et comme vous l'aurez constaté, la commune de Puplinge s'est ouverte aux démarches participatives, elle organise des ateliers participatifs sur la mobilité, sur le réaménagement de la rue de Graman, sur le plan directeur communal 2030. Nous sommes très heureux de cette ouverture et nous saluons ici l'engagement du maire et de ses adjoints.

Dans les teintes plus foncées, on constate qu'aucun espace politique n'a été accordé à notre groupement et à ses propositions, fort pourtant d'un électorat de prêt de 40% de la population. Minoritaires au Conseil municipal, nous nous sommes confrontés à un exécutif monocolore et déterminé, tenant à conserver au GIC une position hégémonique. Ainsi la commission information et participation, pour laquelle nous nous sommes âprement battus, ne s'est vue saisie d'aucun des dossiers précédemment mentionnés, à l'exception du premier et sous des conditions très restrictives. Les rares travaux qu'elle a pu entreprendre, comme une démarche participative auprès des associations de la commune, se sont avérés semés d'embûches et de contretemps. Il en va de même de nos propositions simples sur la jeunesse ou sur la création d'une application smartphone pour la commune de Puplinge et ses citoyens avec orientation participative.

Nous sommes heureux que la commune se soit ouverte davantage à la participation, mais nous refusons de brasser de l'air lorsque nos propositions ne sont pas écoutées, nous refusons de légitimer une démarche d'entre-ouverture qui permette de mieux justifier le statut quo, nous refusons, enfin, de faire croire à notre électorat que cette commission est fonctionnelle lorsqu'elle ne l'est pas.

Si nous avons perdu quelques illusions sur ce que devrait être la politique dans une petite commune comme la nôtre, nous continuerons d'être pleinement engagés jusqu'à la fin de notre législature.

Ce sujet est repris au point 11 de l'ordre du jour.

- Commission Social -Jeunesse - Aînés

M. BRÜLHART informe que la commission s'est réunie le 3 septembre dernier, et qu'une prochaine séance aura lieu le 28 novembre, à laquelle participeront des jeunes de 17-18 ans, en présence de l'Exécutif.

- Commission Solidarité Internationale

M. LUISONI informe que la commission s'est réunie le 25 septembre afin d'examiner les 13 projets déposés. Il fait remarquer que le traitement des dossiers reçus peut encore être amélioré. En effet, ont été analysés lors de cette séance, des dossiers reçus en mars et avril dernier.

Les dossiers retenus sont :

- **Association Roger Rioux**, Sénégal, valorisation et transformation de produits agricoles (farines et jus), CHF 3000.-
- **Association Du Muletier au guide de Montagne**, Pérou, Formation de guides de montage issus des populations pauvres (muletiers) des régions andines (Cuzco et Huaras), CHF 6000.-
- **Association Uyarina**, Bolivie, aide aux enfants des rues de Cochabamba., montant CHF 4'000.-
- **AWRA**, Afghanistan, soutien au droit des femmes (communication et messages de sensibilisation : radio, écoles, places publiques, ateliers et débats), CHF 2'000.-
- **Association Sakthi's Children Home**, Inde, formation professionnelle pour femmes rurales en difficulté. Financement de machines à coudre, CHF 4'000.-
- **CSSR Centre Sanitaire Suisse Romande, projet Prévention VIH – SIDA à Cochabamba**, Bolivie, projet plus spécifiquement centré sur les populations LGBT (sensibilisation, prise en charge, formation des étudiants en santé), CHF 5'000.-
- **APSEE Peu-la**, Tibet, Médecine traditionnelle, CHF 8'000.-

Au total, un peu moins de CHF 60'000.- ont été engagés à ce jour. Il reste CHF 12'600.- à octroyer avant la fin de l'année.

La prochaine séance de la commission est fixée au 6 novembre.

M. LUISONI apporte des précisions concernant la séance Commune-Canton (SSI) qui s'est déroulée le 11 septembre dernier. La commune de Pimplinge apparaît assez

avancée dans le processus de dépôt des dossiers et de leur traitement. A noter qu'un nombre important de communes octroient automatiquement des aides. Concernant la volonté de traiter des projets conjointement avec d'autres communes, il semble compliqué de la traduire concrètement. Cet objectif ne verra certainement pas le jour.

La prochaine séance SSI se tiendra à Veyrier.

5. Décision de l'ACG - Droit d'opposition des Conseils municipaux selon art. 60C LAC

M. NICOLE donne la liste des différentes enveloppes de subventions accordées par le Fonds intercommunal.

M. LE MAIRE précise que ces décisions ont été prises au mois de juin en Assemblée générale, et que les montants sont les mêmes d'une année à l'autre. Un vote très serré concerne les subventions au GIAP, les coûts en matière de parascolaire étant en constante hausse. Finalement, contre l'avis d'un certain nombre de communes et sous l'impulsion de la Ville de Genève ainsi que du Fonds intercommunal, le montant final voté est passé de CHF 7.5 millions à CHF 7 millions. L'impact pour la commune de Puplinge est de l'ordre de CHF 2'500.-, le budget dévolu au parascolaire n'étant pas touché.

M. LE MAIRE précise qu'une opposition sur un objet en particulier entraîne le blocage de tous les autres objets.

M. NICOLE passe au vote.

Exercice du droit de véto du Conseil Municipal contre la décision de l'ACG du 20 juin 2018 diminuant la participation 2019 du FI pour le Groupement Intercommunal d'Animation Parascolaire (GIAP)

Vu la diminution de la subvention 2019 au GIAP,
conformément à l'art. 79 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

le Conseil municipal décide, par 5 voix pour et 9 abstentions :

1. De s'opposer à la décision de l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises, du 20 juin 2018, portant sur la diminution de la participation 2019 du Fonds intercommunal au financement du GIAP.

6. Nomination de Monsieur Jérôme DUCIMETIERE au grade de lieutenant de la compagnie des sapeurs-pompiers de Presinge-Puplinge

M. GARNIER informe que M. DUCIMETIERE a suivi avec succès au printemps 2018 la formation d'officier. Le Département de la Sécurité a confirmé qu'il avait les capacités nécessaires pour assurer cette nouvelle fonction au sein du groupement intercommunal. Le Conseil municipal de Presinge a validé à l'unanimité cette nomination lors de sa séance du 10 septembre 2018.

M. NICOLE passe au vote.

Résolution relative à la nomination de Jérôme DUCIMETIERE au grade de lieutenant de la compagnie des sapeurs- pompiers de Presinge et Puplinge

Vu la proposition du Groupement Intercommunal pour l'organisation de lutte contre les sinistres de Presinge-Puplinge,
Conformément aux art. 8 de la loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers, du 25 janvier 1990, et 19 de son règlement d'application, du 25 juillet 1990,
Conformément à l'art. 30A, al. 3, let. a de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide, par 15 voix pour, soit à l'unanimité :

1. D'approuver la proposition de nomination de Monsieur Jérôme DUCIMETIERE au grade de lieutenant de la Compagnie des sapeurs-pompiers de Presinge-Puplinge, dès le 01.01.2019.
2. D'inviter le maire à communiquer cette résolution au département de la sécurité.

7. Plan directeur communal – vote d'un crédit complémentaire

M. NICOLE informe que le Canton a imposé aux communes concernées de rajouter un volet Energie à leur plan directeur communal afin que les plans puissent être validés. Ce volet n'étant pas prévu initialement, sa mise en place entraîne un coût supplémentaire de fonctionnement et nécessite un mandataire spécialisé, obligatoire selon la nouvelle norme. La commission a préavisé favorablement cette dépense supplémentaire.

M. LUISONI dit que dans la logique intercommunale, le financement des séances intercommunales devrait être supporté conjointement par plusieurs communes, et une collaboration sur un projet commun et identique devrait normalement associer les communes voisines.

M. LE MAIRE répond que chaque commune engage ses propres mandataires, et qu'ils ne peuvent être partagés.

M. GARNIER ajoute que le mandataire de Puplinge est néanmoins tenu de travailler en synergie avec les mandataires des communes de Thônex et de Choulex, Presinge n'étant pas tenue de réaliser un plan directeur.

Sans autre remarque ni question, M. NICOLE passe au vote.

Délibération relative à l'approbation d'un crédit d'étude complémentaire de CHF 29'500.- pour l'établissement d'un plan directeur communal Energie, pour l'intégration de la thématique énergie dans la mise à jour du PDCom 2009

Vu le crédit d'étude de CHF 150'000.- voté par le Conseil municipal le 27 septembre 2017, approuvé le 15 novembre 2017 par le Conseil d'Etat, vu les préavis de l'Etat du 5 juillet 2018 au projet de cahier des charges, exigeant la réalisation d'un plan directeur communal Energie (PDCom E) et un complément de séances de coordination intercommunale avec les communes limitrophes, vu les offres reçues, vu le rapport de la commission Aménagement-Travaux-Mobilité-Cimetière du 28 août 2018, vu les articles 30, al. 1, lettre e et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité :

- 1.D'ouvrir un crédit d'étude complémentaire de CHF 29'500.- pour couvrir ce dépassement.
- 2.D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 27 septembre 2017.

8. Image directrice – route de Presinge – présentation

M. NICOLE passe la parole à M. LE MAIRE.

M. LE MAIRE explique que la commune ne souhaite pas d'un développement anarchique de la zone mais un développement cadré dans l'esprit villageois et en prenant en compte les besoins en équipements publics. Une image directrice permettra de fixer des intentions cadres. En effet, cette démarche devient urgente, plusieurs promoteurs ayant interpellé la commune pour des densifications de zone. Une autorisation de construire a par ailleurs été sollicitée pour la démolition et pour la densification d'une parcelle. Le promoteur en question est d'accord d'attendre

jusqu'à début 2019 pour poursuivre sa procédure. La Canton est également d'accord de suspendre provisoirement la procédure dans l'attente de l'établissement d'une image directrice, afin d'avoir une cohérence dans le développement de ce périmètre qui est légalement en 4B protégé, donc destiné à recevoir des immeubles villageois.

Compte tenu des délais, le dossier devra être étudié à la commission d'aménagement du 10 octobre. Un crédit d'étude devra y être proposé afin de permettre le lancement de la procédure d'image directrice.

9. Servitudes Hutins – vote d'une délibération

M. NICOLE passe la parole à M. LE MAIRE.

M. LE MAIRE explique qu'en ce qui concerne la mise à jour des servitudes, ce qui a été réalisé ne correspond plus à ce qui a été signé. Par ailleurs, il manque toujours 4 places de parking qui devront être remplacées ou compensées dans le périmètre proche, peut-être dans le parking souterrain en projet. A négocier avec les promoteurs (une séance est prévue début octobre).

M. LE MAIRE propose de montrer les plans de servitudes aux membres de la commission d'aménagement du 10 octobre, et de remettre ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal.

Le vote de la délibération est reporté à la prochaine séance.

10. Budget de fonctionnement 2018 – vote de crédits complémentaires

M. NICOLE passé la parole à M. NUSSBAUM.

M. NUSSBAUM fait la communication suivante :

Le Modèle de Comptes Harmonisés 2 (MCH2), entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018 modifie la pratique des administrations communales concernant les votes de crédits budgétaires supplémentaires. Jusqu'alors, une délibération était présentée lors de la séance précédant le vote des comptes annuels avec l'ensemble des « dépassements » enregistrés sur l'année écoulée. Aujourd'hui, il est obligatoire de présenter une délibération de crédit supplémentaire dès que le seuil de 5% de dépassement est atteint ou prévisible. Cette obligation est contraignante, car aucune dépense n'est possible dans la rubrique concernée tant que le Conseil municipal n'a pas validé la délibération.

Pour rappel, le budget a été voté sous la forme de 2 fonctions et 2 natures, et c'est donc aussi sous cette forme que les crédits supplémentaires sont demandés.

- Personnel communal

Dès le mois de février 2018, vous avez été informé de la problématique que nous rencontrons avec notre comptable. Pour pallier à son absence, nous avons fait appel à une société fiduciaire externe puis avons engagé un aide comptable à temps partiel. Le budget communal ne tenant pas compte de ces engagements, il apparaît que nous dépasserons d'ici à la fin de l'année la somme prévue pour la rémunération de notre personnel administratif. Une partie de ce dépassement trouve une contrepartie dans notre rubrique de revenu par le versement d'indemnités de notre assurance perte de gains.

Ce dossier a aussi nécessité le recours à un avocat spécialisé, dont nous n'avions pas prévu l'intervention préalablement. Cette intervention va se poursuivre avec la procédure de recours ouverte par notre comptable. (02.31)

Nos collaboratrices communales du jardin d'enfants de l'après-midi ont malheureusement été absentes sur de longues périodes en cette année 2018, et nous avons été contraints de faire appel à de nombreuses remplaçantes. Une grande partie de cette somme est couverte par des revenus générés par notre assurance perte de gain. (54.30)

- Travaux

Le budget prévu pour la réalisation des travaux du sol de la cour de la salle de musique ne tenait pas compte de la suppression de la liaison provisoire de fibre optique entre la Mairie et le bureau du 62 rue de Graman, ni d'un volume aussi important de terreau pour assurer la bonne santé du catalpa et permettre la réalisation d'une partie végétalisée au pied de ce dernier. (02.31)

- Gestion des déchets

Lors de la saisie du budget 2018, une erreur de frappe a été faite concernant le montant à charge de la commune de Puplinge pour le fonctionnement du Centre Intercommunal des Déchets Carnés. (73.36)

En regard de ce qui précède, il est nécessaire de voter une délibération ouvrant des crédits budgétaires supplémentaires sur les rubriques concernées pour permettre la poursuite de l'activité sur ces dernières.

Le total des crédits budgétaire supplémentaires demandés est de CHF 20'488.15

Sans remarque ni question, M. NICOLE passe au vote de la délibération.

Délibération pour l'ouverture de crédits budgétaires complémentaires 2018

Vu l'exposé des motifs,
conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes,
du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal décide par 14 voix pour, soit à l'unanimité :

1. D'ouvrir au Maire un crédit budgétaire supplémentaire 2018 de CHF 20'488.15 destiné à couvrir les dépassements enregistrés et prévus au budget 2018.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2018 sur les comptes :

02.31	Services généraux,	Charges de biens et services	6'390.75 CHF
54.30	Famille et jeunesse,	Charges de personnel	14'000.00 CHF
73.36	Gestion des déchets,	Charges de transfert	97.40 CHF

3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

11. Discussion sur la commission ad-hoc Information-Participation

M. NICOLE passe la parole à M. LUISONI.

M. LUISONI constate un dysfonctionnement dans cette commission et souhaiterait entendre d'autres membres de la commission ainsi que les membres de l'Exécutif sur ce sujet. Il déplore que cette commission, qui avait la possibilité d'apporter son aide au processus participatif en cours dans le cadre de la révision du Plan directeur communal, n'ait pas été suffisamment impliquée malgré sa participation au dossier de la rue de Graman et du plan directeur communal.

M. LUISONI rappelle par ailleurs que cette commission, qui a été nommée par le Conseil municipal, ne peut pas s'auto-dissoudre, et qu'il faudra, pour ce faire, un vote et des explications données tant par les membres de la commission que par l'Exécutif.

M. NICOLE pensait au contraire que la commission ad hoc s'arrêterait de fonctionner au terme de sa mission.

M. LUISONI répond que la commission n'a pas terminé sa mission, et qu'au contraire, elle n'a pu l'assumer selon son vœu.

M. GRAND, en tant que membre de la commission, réfute l'idée selon laquelle la commission aurait terminé sa mission. Il faudrait donc un vote du Conseil municipal pour la dissoudre.

M. LE MAIRE note qu'à l'ordre du jour il est prévu une "discussion" et non un vote sur le sujet, qui devra par conséquent revenir à l'ordre du jour d'une prochaine séance. Cela dit, M. LE MAIRE prend note de l'insatisfaction des membres de la commission mais rappelle que l'Exécutif a fait ce qu'il pouvait depuis le début pour intégrer ces processus participatifs. Concernant le projet de système d'application pour Smartphone, il entre en compte des questions liées au budget et aux ressources humaines, qui ne sont pas aisées à résoudre. Une page Facebook a pourtant été créée, mais dans un contexte législatif contraignant puisque la protection des données implique des règles très strictes.

M. SANDOZ répond que le processus en cours n'est pas remis en cause, mais que c'est plutôt le fait que la commission n'ait jamais été saisie ou réellement impliquée qui pose problème.

M. HUNZIKER constate à son tour que l'Exécutif a fait un gros effort pour mieux impliquer la population dans les projets en cours, mais sans faire appel à la commission Information - Participation, ce qu'il trouve dommage. Il mentionne notamment un formulaire destiné aux associations qui avait été approuvé en commission en présence de M. GARNIER, et qui fut imprimé par la commune et mis à disposition de la commission seulement une année plus tard. L'idée de départ de cette commission était pourtant de venir en aide et en soutien à l'Exécutif, ni plus ni moins.

M. GARNIER dit que la commission avait choisi de s'occuper des associations. La commission a été au bout de cet exercice de style. Les documents ont été envoyés aux associations, et il y a des retours, mais pas de rapport de la commission synthétisant la situation. La commission était en outre chronophage en termes de tâche administrative.

M. LUISONI a une autre lecture des événements, et dit que des éléments très politiques sont entrés en jeu.

M. LE MAIRE demande que le Bureau en lien avec la commission prépare un projet de résolution pour la prochaine séance du Conseil municipal.

M. ARTER explique que le vote peut porter sur la dissolution de la commission, à condition toutefois que les membres démissionnaires ne soient pas remplacés par de nouveaux membres qui auraient exprimé le souhait de reprendre le travail de la commission à leur compte.

12. Propositions individuelles et questions

M. LUISONI informe que les habitants de Pimplinge ainsi que les conseillers sont invités à la Semaine de la démocratie qui se tiendra à Presinge le samedi 6 octobre prochain, de 17 à 22 heures.

M. NICOLE demande que le panneau "SIS", situé à côté de l'épicerie, soit modifié pour être plus clair et qu'il mentionne "FEU" au lieu de "SIS". Par ailleurs, il demande que le panneau "SENS INTERDIT" soit remis à sa place à la sortie du parking de la place communale.

M. NICOLE souhaiterait également que le service du feu soit sollicité pour enlever une tuile qui risque de tomber et de blesser un passant.

M. LE MAIRE répond que les pompiers ne sont pas censés intervenir en lieu et place des entreprises. C'est à la régie de l'immeuble en question d'alerter l'entreprise.

M. KEIMER souhaiterait que la commune publie dans un tout-ménage mensuel une information concernant la taille des haies, situées notamment sur le domaine public. Des haies mal taillées empêchent en effet de se servir des miroirs à la sortie d'un chemin donnant sur la route de Cornière.

M. LE MAIRE répond qu'un tout-ménage est publié en mai-juin pour rappeler aux propriétaires de haies leurs obligations, et une lettre ciblée est même adressée à ceux qui n'entretiennent pas leur haie. Par ailleurs, c'est au propriétaire du miroir de le dégager, c'est-à-dire à la régie qui s'occupe du chemin privé en question.

M. NICOLE tient pour sa part à remercier la voirie pour son travail à la déchetterie des Brolliets, dont l'état général est en nette amélioration.

La séance est levée à 22h10.

Le Président
Didier NICOLE

Le Vice-Président
Thomas HUNZIKER

Le Secrétaire
Patrick ARTER